BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE LOCALE DE NIVELLES
Place Albert Ier, 1
1400 Nivelles
067/89.26.30 (général) ou 067/89.26.33 (salle de lecture)
bibliotheque@bibliotheque-nivelles.be
www.bibliotheque-nivelles.be

CONDITIONS DU PRÊT EXCEPTIONNEL EN SALLE DE LECTURE

1. Être inscrit(e) à la bibliothèque, en règle de cotisation.

2. Prêt maximum de 2 ouvrages de la salle de lecture.

3. Paiement d'une caution de 15 euros par ouvrage.

4. Délai : limite très stricte : le prêt de l'ouvrage (ou des ouvrages) commence un quart d'heure avant la fermeture de la bibliothèque et se termine un quart d'heure après sa réouverture.

5. NE PEUVENT PAS ÊTRE EMPRUNTÉS :
   - Les revues Géo et Géo Ado.
   - Les dossiers de presse.
   - Les ouvrages d'une série.
   - Les ouvrages sur Nivelles (493.231) et le Brabant (493.2).
   - Les ouvrages d'une édition ancienne (à l'appréciation de la bibliothécaire).

SANCTION : le non-respect de l'une de ces conditions entraînera la suppression de toute possibilité de ce type de prêt ainsi que la retenue de la caution.

LA DIRECTION

…….

Jour et heure du prêt :

Début : Le à h
Fin : Le à h

Numéro d'inventaire de l'ouvrage :

La carte de lecteur et la caution sont rendues lors de la rentrée de l'ouvrage.
(Voir conditions ci-dessus)

Lu et approuvé Signature